



## Une force pour la nature

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Lundi 5 janvier 2026 -

#### Flying Whales : un projet d'usine XXL porté au mépris de l'environnement

Les préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime ont co-signé le 10 décembre 2025 les textes nécessaires au déboisement et à la création d'une zone d'activités économiques (ZAE) « Filière Dirigeable » de 75 hectares sur la commune de Laruscade (33) pour accueillir la première usine d'assemblage et d'essais des dirigeables cargos géants de la société Flying Whales.

#### Un projet XXL par sa taille

Les hangars d'assemblage de 240 mètres de long et 90 mètres de large atteindront 70 mètres de hauteur quand celle des plus hauts arbres environnants sera de 15/20 mètres. « *Ce bâtiment industriel sera donc le plus haut en activité d'Europe* » affirme le site du constructeur.

#### Un projet XXL par la destruction de milieux naturels et de la biodiversité

- 11 habitats traditionnels patrimoniaux impactés, répertoriés dans 4 zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, 2 sites du réseau européen **Natura 2000**.
- **38 hectares de zones humides** — sur les 54,74 hectares de zones humides concernées par la création de la ZAE — seront irrémédiablement **détruites ou altérées**.
- 77 espèces protégées impactées, dont le **Vison d'Europe** : espèce en danger critique d'extinction.

Le Ministère de la Transition écologique a accordé la dérogation pour destruction d'espèces protégées en avril 2025 malgré les avis défavorables du Conseil national de protection de la nature (CNPN) et de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

#### Le site de Laruscade a été choisi en dépit de sa haute valeur écologique

Dans son avis du 01/09/2024, le CNPN constate que « *toute la démarche de recherche d'une solution alternative n'a pas été appliquée de la façon dont elle devrait l'être* ». La démarche a consisté à justifier a posteriori un site choisi pour des raisons économiques plutôt qu'écologiques.

#### Un projet, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, à la viabilité économique « incertaine »

**Aucun prototype grandeur nature** du futur dirigeable LCA60T n'existe encore, ce qui est perçu comme un risque énorme pour le constructeur. **De plus**, dans un avis rendu en juin 2024, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a souligné l'absence d'étude de marché démontrant qu'une clientèle existe et est prête à payer le prix de cette technologie.

**La SEPANSO Gironde** s'oppose à la création de cette ZAE, premier jalon d'un projet XXL, tant par sa taille que par les dégâts qu'il occasionnera. Nul ne sait si l'avenir sera radieux pour le LCA60T et la société Flying Whales. En revanche, les autorisations permettent désormais le déboisement de 75 hectares, dont 38 hectares de précieuses zones humides. Précieuses pour le climat, pour la biodiversité et pour la population. Population dont l'espoir légitime d'une meilleure situation sociale pourrait être trompé par ce projet aux contours aussi géants qu'incertains.